

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal: 20 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE – Serge GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à Edith CONSIGNY – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELIMARD.

Membre absent: 0.

N° 24-09-11

OBJET:

Approbation du règlement des marchés hebdomadaires

Mis en ligne, le
0 7 OCT. 2024

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

0 4 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

0.4 DCT, 2024

OBJET DE LA DELIBERATION:

APPROBATION DU REGLEMENT DES MARCHES HEBDOMADAIRES

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que Deux marchés hebdomadaires se déroulent à Saint-Galmier : le lundi matin et le vendredi après-midi. Ceux-ci sont gérés en régie.

Afin de formaliser et de préciser les règles relatives aux horaires, aux emplacements, à l'occupation du domaine public, etc..., il convient de valider un règlement des marchés.

Le projet est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

• APPROUVE le règlement des marchés hebdomadaires tel qu'annexé à la présente,

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 30 septembre 2024.

LE MAIRE Philippe DENIS LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

0 4 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du 9 à ûti. 2024 Mairie de Saint-Galmier